

1^{ère} commission n° 7

Conseil Départemental Réunion du 13 octobre 2025

Clôture de l'autorisation de programme gestion des accès aux bâtiments centraux

Le présent rapport a pour objet de vous présenter le bilan financier de l'autorisation de programme gestion des accès aux bâtiments centraux soldée au cours de l'année 2024 et de soumettre à votre approbation la clôture de cette autorisation de programme.

En application de l'article 21 du règlement financier du Conseil Départemental de la Côte-d'Or, il vous est présenté le bilan financier de l'autorisation de programme soldée au cours de l'année 2024.

Ce programme a permis de finaliser l'équipement de contrôle d'accès de l'ensemble des sites centraux dans un objectif d'homogénéisation et de sécurisation accrue après des analyses de risque et des diagnostics sûreté menés en 2018.

Par délibération du 24 juin 2020, le Conseil Départemental avait approuvé la création de l'autorisation de programme pour un montant de 330 000 € sur 2020 et 2021. Cette opération était initialement consacrée à la mise en œuvre d'une solution globale de gestion des accès et des visiteurs aux bâtiments centraux du département et d'identification de ses agents. Ce programme ambitieux s'est traduit par des opérations de travaux sur les bâtiments identifiés, des aménagements techniques informatiques et la fourniture de badges individuels aux agents départementaux et des sites du secteur Préfecture.

Le périmètre traité a ensuite été élargi nécessitant des revalorisations et allongements de l'autorisation de programme :

- élargissement au site de la DSTT Cap Nord à Dijon (+ 50 000 €) le 13 octobre 2020,
- remplacement du portail du parking Trémouille (+ 150 000 €) avec allongement de la durée de vie de l'autorisation de programme d'un an le 18 octobre 2021,
- un nouvel allongement d'un an est acté le 21 octobre 2022,
- un abondement de 110 000 € est décidé le 13 décembre 2022 et une prolongation d'un an,
- une revalorisation de 50 000 € est venue compléter l'autorisation de programme le 16 octobre 2023.

Cinq sites dijonnais ont été concernés par cette première phase et constituaient le périmètre initial du programme :

- Hôtel du Département (HDD),
- Site Cité Départementale Henry Berger (CHB),
- Site Apogée au rond-point de la Nation,
- Site Cité Départementale Jean Bouhey (CJB),
- Site DSTT Cap Nord.

Le montant total de l'autorisation de programme à sa clôture s'élève à 690 000 € sur 5 ans (2020 - 2024) en dépenses et n'a pas fait l'objet de co-financements.

L'intégralité des Crédits de Paiement (CP) a été consommée de la manière suivante :

CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024
28 139,41 €	464 836,51 €	68 822,88 €	128 201,20 €

L'ensemble des travaux étant désormais achevé et le marché soldé, il convient de clôturer l'autorisation de programme étant précisé qu'une nouvelle phase est traitée dans le cadre du PPI 2024 - 2028 bâtiments départementaux sur les sites suivants :

- le Laboratoire départemental (Dijon),
- 7 sites sociaux (ESCO / ASCO) de Dijon et son agglomération,
- la Maison Départementale de Beaune,
- le site Marbotte de Dijon,
- accès « véhicule » aux parkings départementaux de Trémouille, Cité Départementale Henry Berger, Gagnereaux et Laboratoire – ce dispositif reposant sur la lecture de badge de type « télépéage » au profit des véhicules personnels des agents et de « tags autocollants » positionnés sur les pare-brises des véhicules de service,
- les sites sociaux et routiers de l'ensemble du département après évaluation des besoins,
- les nouveaux sites départementaux (Osmose...).

En conclusion, je vous demande de prendre acte du bilan d'exécution et d'approuver la clôture de l'autorisation de programme gestion des accès aux bâtiments centraux.

Je vous serais obligé de bien vouloir en délibérer.

Le Président



François SAUVADET
Ancien Ministre